

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE LE BARROUX

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

Nombres de Membres

En Exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Date de la convocation :
06/10/2022

Date de l'affichage de la
délibération : 13/10/2022

Objet : Subventions 2022
aux associations

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX le 11 OCTOBRE à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Du Conseil à la mairie de LE BARROUX, sous la Présidence de Bernard MONNET, Maire de la commune LE BARROUX.

Étaient présents : Mmes Line BERTHOMIER, Myriam THEOULLE, Brigitte D'OLLONE, Maurane ISNARD, Patricia VANONI, Bruno BATAILLER, Gilles GRILLET, Marc LARTIGUE, Pascal MENEGATTI, Bernard MONNET, Jean-Philippe MARIN.

Absents excusés : Gilbert DARUD, Véronique MARIN, Pascale PICARD.

Excusés ayant donné pouvoir : Gilbert DARUD, Pascale PICARD.

Absents : Fabien RIME

Secrétaire de séance : Patricia VANONI

Le Maire informe les membres du Conseil municipal,

Vu les demandes de subventions déposées par les associations pour répondre à des besoins de fonctionnement.

Vu l'intérêt que représentent leurs actions pour la population Barroussière, Monsieur le Maire propose d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations mentionnées.

Vu la somme inscrite à l'article 6574, au budget primitif 2022 concernant l'attribution de subventions à différentes associations,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de répartir aux associations les sommes suivantes, étant précisé que:

Amicale de l'Ecole	500 €
Coopérative Scolaire	2 200 €
Amicale Sapeurs-Pompiers Malaucène	400 €
Amicale Sapeurs-Pompiers Caromb	400 €
Société de Chasse de Le Barroux	200 €
Adot 84	100 €
Croix Rouge	100 €
Anciens combattants Malaucène	150 €
Combattants Volontaires de la Résistance	100 €
Comité des Feux de Caromb	500 €
Ski Club Mont Serein	150 €
Les Cousettes « Dou Barrous »	200 €
Epicerie sociale l'ABRI-COTIER	200 €
Epicerie solidaire ANATOTH	200 €
Foyer Rural	200 €
Resto du Cœur	200 €
Producteurs d'Abricot de LE BARROUX	200 €
Bleuet de France (ONACVG)	200 €

Précise que ces subventions seront versées aux associations uniquement lorsque celles-ci nous auront fait parvenir leur bilan de l'année précédente, le compte rendu de leur assemblée générale et leur budget en cours.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Bernard MONNET



La Secrétaire de Séance
Patricia VANONI